

Amendements présentés par le cercle XIIIème (Paris) sur le
texte Jeunes Travailleurs de Rouen.

Amendement I:

1ère partie:

IV. Toutes ces mesures discriminatoires amènent souvent les jeunes à penser leurs luttes en termes de générations et non de classe. La bourgeoisie et sa presse détourne nt par ce soi-disant conflit de générations la jeunesse des luttes réelles à mener.

On assiste actuellement à un double phénomène:

* d'une part il existe dans la masse de la jeunesse un dégoût pour les "vieilles méthodes" social-démocrates et stalinienne qui est la cause principale de leur désaffection à l'égard des organisations traditionnelles.

* d'autre part la jeunesse face à des conditions d'existence particulièrement défavorables laisse apparaître une remontée importante de sa combativité:

à travers toutes sortes d'activités en marge de ce qui est directement politique (MJC, foyers...)
en participant massivement à de grandes actions telles les manifestations du 17 Mai et du 1er Février.

À la faveur de cette situation (dégout des organisations traditionnelles remontée de la combativité) la JCR peut développer largement son audience dans la jeunesse et sans passer par les organisations de jeunesse du PC. (organisations comme la JC avec des bals pour toute activité, un journal comme NGF...). Etant donné notre faible implantation dans les syndicats, le travail dans le domaine des loisirs et de la formation (c'est à dire le secteur pré-ouvrier) se présente actuellement comme le plus rentable.

AMENDEMENT II:

A propos du travail dans les syndicats (dernière partie) le cercle XIIIème demande à ce que le terme "courant de gauche" ne soit pas employé sans définition. Définition sans laquelle on ne peut guère choisir entre "fraction" et "courant de gauche" dans le syndicat. Cette définition demande aussi de déterminer des revendications et des mots d'ordre appropriés. Aussi le cercle attire l'attention du congrès et désire qu'il se prononce sur ce point.

VOTES LE 3 3.1967